



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale
des territoires
Service Environnement

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT APPLICATION DES DISPOSITIONS DU TITRE III DU LIVRE IV
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

**PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT ABROGATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 7 OCTOBRE 2016**

MOTIFS DE LA DECISION

Considérant, par courrier du 29 juillet 2020, la demande de la commune de Tergnier qui a sollicité le déclassement et la non application des dispositions de l'article L.431-5 du code de l'environnement au plan d'eau de Quessy, commune de TERGNIER, parcelle cadastrée section 630 AI n°068 (ex AI 368).
Considérant que cette demande est conforme aux dispositions du code de l'environnement.

Considérant la situation du plan d'eau dans un bassin versant hydrographique classé en deuxième catégorie piscicole.

J'ai décidé de signer un arrêté portant abrogation de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2016 portant application des dispositions du titre III du livre IV du code de l'environnement au plan d'eau de Quessy, commune de TERGNIER, parcelle cadastrée section 630 AI n°068 (ex AI 368).

13 AVR. 2021

Fait à Laon, le
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires

Vincent ROYER